



Nombre de conseillers.....43
 En exercice..... 43
 Présents à la séance.....40
 Pouvoirs.....02
 Excusés..... 01

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 04 FEVRIER 2021
--

CD/DF

N° 2021-02-04 : BUDGET PRINCIPAL DE LA VILLE – BUDGET PRIMITIF 2021

Le jeudi 04 février 2021 à 19h00, le Conseil municipal de la Commune de Livry-Gargan s'est réuni à l'Espace Jules Verne, lieu de réunion exceptionnel afin de permettre le respect de la distanciation sociale nécessaire du fait de la crise sanitaire liée à la COVID 19, sous la présidence de Monsieur Pierre-Yves MARTIN, Maire, suite à la convocation faite le vendredi 22 janvier 2021.

Présents :

MARTIN Pierre-Yves	ATTARD Gérard	HAMZA Ali
BOUDJEMAI Kaissa	MAKHLOUF Dounia	DJABALI Sara
MANTEL Serge	LAFARGUE Jean-Claude	BEREZIN Serge
MONIER Annick	GUIMARAES Odette	LE BLEGUET Marie-Thérèse
MILOTI Donni	LEROUX Pierre-Olivier	COLLET Marie-Madeleine
BORDES Roselyne	DI IORIO Rina	MAUROBET Catherine
CARRATALA Henri	MARKARIAN Olivier	AOUATI Kheireddine
LE COZ Lucie	FOURNIER Marine	BITATSI-TRACHET
MICONNET Olivier	KOUCEM Yacine	JOLY Nathalie
HERRMANN Marie-Catherine	CHASSAIN Clément	TRILLAUD Laurent
AIDOUDI Salem	BERNARD Anne	HODE Laurence
MOULINAT-KERGOAT Hélène	BARATTA Jean-Pierre	PERRAULT Gérard
ARNAUD Philippe	ADLANI Myriam	
CARCREFF Corinne	DELERUELLE Quentin	

Pouvoirs :

SEGABIOT Brigitte	à MARTIN Pierre-Yves
ROSSINI Christel	à HODE Laurence

Excusé :

BACH Raphaël

Il a été, conformément à l'article L.2121-15 du Code général des collectivités territoriales, procédé immédiatement après l'ouverture de la séance à la nomination d'un Secrétaire de séance. M. Clément CHASSAIN a été désigné pour remplir ces fonctions.

HÔTEL DE VILLE

3, place François-Mitterrand – B.P. 56 – 93891 Livry-Gargan Cédex – T. 01 41 70 88 00 – F. 01 43 30 38 43
 courriermaire@livry-gargan.fr – www.livry-gargan.fr

Toute correspondance doit être adressée à Monsieur Le Maire

Le Conseil municipal,

Sur proposition de M Mantel, rapporteur,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment en ses articles L.1612-1 et L. 2311-1 et 5,

Vu la loi n°2015-991 du 07 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M14 relative aux communes et aux établissements publics communaux,

Vu la délibération n°2020-12-02 du 17 décembre 2020 prenant acte des orientations budgétaires 2021,

Vu le rapport sur le présent BP 2021,

Vu l'avis de la 1^{ère} commission permanente en date du 28 janvier 2021,

Considérant la présentation du budget primitif au titre de l'exercice 2021, qui s'équilibre en dépenses et recettes à la somme de 81 013 071,21€ dont 64 423 109,69€ pour la section d'exploitation et 16 589 961,52€ pour la section d'investissement,

Après en avoir délibéré,

A la majorité par :

- 36 voix pour :

MARTIN Pierre-Yves +	CARCREFF Corinne	DELERUELLE Quentin
SEGABIOT Brigitte	ATTARD Gérard	HAMZA Ali
BOUDJEMAI Kaïssa	MAKHLOUF Dounia	DJABALI Sara
MANTEL Serge	LAFARGUE Jean-Claude	BEREZIN Serge
MONIER Annick	GUIMARAES Odette	LE BLEGUET Marie-Thérèse
MILOTI Donni	LEROUX Pierre-Olivier	COLLET Marie-Madeleine
BORDES Roselyne	DI IORIO Rina	MAUROBET Catherine
CARRATALA Henri	MARKARIAN Olivier	AOUATI Kheireddine
LE COZ Lucie	FOURNIER Marine	
MICONNET Olivier	KOUCEM Yacine	
HERRMANN Marie-Catherine	CHASSAIN Clément	
AIDOUDI Salem	BERNARD Anne	
MOULINAT-KERGOAT Hélène	BARATTA Jean-Pierre	
ARNAUD Philippe	ADLANI Myriam	

- 6 voix contre :

BITATSI-TRACHET Françoise	TRILLAUD Laurent	HODE Laurence +
JOLY Nathalie	PERRAULT Gérard	ROSSINI Christel

Article 1 : Approuve le Budget Primitif pour l'exercice 2021 arrêté à l'équilibre global de 81 013 071,21€ réparti par section de la manière suivante :

Pour la section de fonctionnement

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	Budget Primitif 2021
011 - CHARGES A CARACTERE GENERAL	10 954 871,00
012 - CHARGES DE PERSONNEL	38 923 455,41
014 - ATTENUATIONS DE PRODUITS	5 718 463,00
65 - AUTRES CHARGES DE GESTION COUR	3 914 907,00
66 - CHARGES FINANCIERES	757 500,00
67 - CHARGES EXCEPTIONNELLES	145 000,00
<i>SOUS TOTAL DEPENSES REELLES</i>	<i>60 414 196,41</i>
023 - VIREMENT A LA SECTION D'INVEST	1 591 605,59
042 - OPER ORDRE ENTRE TRANS SECTION	2 417 307,69
Total Fonctionnement	64 423 109,69

RECETTES DE FONCTIONNEMENT	Budget Primitif 2021
013 - ATTENUATIONS DE CHARGES	229 889,00
70 - PRODUITS DES SERVICES	6 098 924,00
73 - IMPOTS ET TAXES	46 309 450,00
74 - DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PART	11 236 168,86
75 - AUT PRODUITS GESTION COURANTES	233 006,00
77 - PRODUITS EXCEPTIONNELS	5 500,00
<i>SOUS TOTAL RECETTES REELLES</i>	<i>64 112 937,86</i>
042 - OPER ORDRE ENTRE TRANS SECTION	310 171,83
Total Fonctionnement	64 423 109,69

Pour la section d'investissement

DEPENSES D'INVESTISSEMENT	Budget Primitif 2021
001 - SOLDE INVEST REPORTE	0,00
10 - DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RES	10 000,00
16 - EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	2 698 467,13
20 - IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	442 546,00
204 - SUBV EQUIPEMENTS VERSEES	250 000,00
21 - IMMOBILISATIONS CORPORELLES	9 593 776,56
23 - IMMOBILISATIONS EN COURS	2 640 000,00
27 - AUTRES IMMO FINANCIERES	385 000,00
454101 - TRAVAUX EFFECTUES D OFFICE	160 000,00
SOUS TOTAL DEPENSES REELLES	16 179 789,69
040 - OPER.ORDRE TRANS ENTRE SECTION	310 171,83
041 - OPERATIONS PATRIMONIALES	100 000,00
Total Dépenses d'Investissement	16 589 961,52

RECETTES D'INVESTISSEMENT	Budget Primitif 2021
001 - SOLDE INVEST REPORTE	0,00
021 - VIREMENT DE LA SECTION DE FONC	1 591 605,59
024 - PRODUITS DES CESSIONS	879 287,50
10 - DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RES	2 182 700,00
13 - SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	3 620 410,74
16 - EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	5 003 650,00
27 - AUTRES IMMO FINANCIERES	635 000,00
454201 - TRAVAUX EFFECTUES D OFFICE	160 000,00
SOUS TOTAL RECETTES REELLES	14 072 653,83
040 - OPER.ORDRE TRANS ENTRE SECTION	2 417 307,69
041 - OPERATIONS PATRIMONIALES	100 000,00
Total Recettes d'Investissement	16 589 961,52

Article 2 : Arrête le montant du compte 6574 « Subventions de fonctionnement versées » à la somme de 800 000 €.

Article 3 : Décide d'attribuer au Centre communal d'action sociale et au budget annexe du foyer-résidence Jean Lebas les subventions suivantes inscrites au budget primitif 2021 :

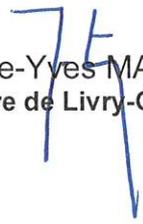
- Centre Communal d'Action Sociale : 1.000.000 €
- Budget annexe du foyer- résidence Jean Lebas : 257.620 €

- Article 4 : Etablit provisoirement le fonds de compensation des charges territoriales à 427.000 €.
- Article 5 : Arrête à 34.579.730 € le montant prévisionnel du produit fiscal attendu des trois taxes directes locales (« taxes ménages » et produit attendu de la majoration TH des résidences secondaires).
- Article 6 : Arrête à 5.000.000 € le montant d'emprunts nécessaires à la réalisation des dépenses d'investissement prévues au cours de l'exercice 2021.
- Article 7 : Autorise Monsieur le Maire à contracter si nécessaire les emprunts destinés au financement des investissements et à signer les actes s'y rapportant.

Annexe : BP 2021 Ville

Ainsi fait et délibéré en séance le 04 février 2021.




Pierre-Yves MARTIN
Maire de Livry-Gargan

Accusé de réception en préfecture
093-219300464-20210204-2021-02-04-DE
Date de télétransmission : 05/02/2021
Date de réception préfecture : 05/02/2021